

Ecole associative



Conditions d'inscription

Charte de fonctionnement

Présentation et fonctionnement

La particularité de l'école de l'Arrosoir est d'être gérée par une association dont la gouvernance est collégiale. Le conseil d'administration, ou conseil collégial, est composé de parents d'élèves et des pédagogues intervenant auprès des enfants.

L'association est administrée par un conseil collégial, Il est composé d'au moins cinq personnes et au plus onze et constitué de deux collèges : le collège pédagogique et le collège de gestion.

Le collège pédagogique est constitué de représentants de l'équipe pédagogique et est garant du projet pédagogique. Les questions d'ordre pédagogiques restent du ressort des enseignants.

Le collège de gestion est constitué de membres adhérents et membres actifs. Il gère la vie de l'association.

Le rôle du Conseil d'administration est de prendre les décisions importantes relatives à la vie de l'école. Le consensus est favorisé pour la prise de décision, cependant en cas de litige, après discussions constructives et application d'outils de consentement, si le groupe n'aboutit pas, c'est la majorité simple qui s'applique.

Les parents des élèves jouent donc un rôle important, non seulement en assurant le financement, mais aussi en participant directement à l'administration de l'école et aussi à son entretien quotidien. Les écolages (frais mensuels de scolarité) permettent le bon fonctionnement de l'association et assurent la pérennité de l'école et l'indépendance d'une pédagogie exigeante et différente.

Une place importante revient également aux parents dans l'accompagnement des enfants, notamment par leur présence aux fêtes et à certaines activités ouvertes.

Coût de la scolarité :

L'école est hors contrat avec l'Education Nationale et doit trouver les ressources nécessaires à son fonctionnement. Les versements de frais de scolarité par les familles représentent, à ce jour, la principale ressource. Le but de l'école est de tenter de permettre à un maximum d'enfants de pouvoir accéder à cette pédagogie, tout en préservant l'équilibre financier indispensable à la vie de l'école. Nous essayons de garder des frais de scolarité inférieurs aux chiffres moyens observés dans d'autres écoles associatives.

Le montant des frais de scolarité est ainsi composé :

Adhésion (pour l'année) 20 euros

Frais inscription (à l'entrée de l'enfant au jardin d'enfant) : 130 euros

Possibilité de faire un don de soutien à l'école

Frais d'écolage : a terme les frais d'écolage seront organisés comme suit

Le volume global des frais d'écolage est de 28000 € par an pour les 12 enfants, soit 2800 € par mois sur une base de 10 mois, ou 2333 € par mois sur une base de 12 mois.

La répartition des frais d'écolage est fixée en fonction du revenu fiscal de référence des familles. Ces frais sont donc calculés au plus juste pour chacun, en fonction de la réalité du groupe. Dans tous les cas, (sur une base de 12 mois), ces frais se tiennent entre 150 € et 230 € par mois et par enfant (sachant que la moyenne est de 194 €). La somme précise pour chacun est déterminée chaque année, une fois que les inscriptions des 12 enfants sont actées.

Pour la première année, il a été acté que chaque famille paie 200€/mois/enfants quel que soient ses revenus.

Les paiements sont remis par chèque au début de l'année et encaissés chaque mois (10 ou 12 chèques au choix)

Une réduction de 25% sur le tarif normal est accordée à compter du second enfant scolarisé à l'école.

Possibilité de mi-temps (lundi-mardi ou jeudi-vendredi) sous couvert de trouver un autre enfant à mi-temps pour compléter la place.

Les montants de frais d'écolage prennent en compte les charges fixes de fonctionnement (loyer, salaires, matériel éducatif scolaire : cahiers des élèves, blocs de cire, crayons de cire, crayons de couleurs, peinture, etc.)

Les montants ne prennent pas en compte :

- les repas de midi
- le ménage des salles de classes (effectué à tour de rôle par les parents)
- l'entretien des locaux, et espaces extérieurs. (effectué à tour de rôle par les parents)

La participation active des parents conditionne l'existence de l'école. Elle est donc indispensable.

Pour chaque enfant ou famille d'enfants participant aux activités de « L'Arrosoir », au moins un des membres adhérents ayant la responsabilité légale de l'enfant s'engage à s'investir activement dans la vie de la structure d'accueil.

En cas de désinscription en cours d'année, les mois restants sont dus, sauf en cas de remplacement par un autre enfant.

La vie de l'école : participation des parents

- Repas de midi en roulement (un repas à préparer toute les trois semaines pour l'ensemble du groupe)
- Ménage par roulement (un ménage complet par semaine à faire entre vendredi soir et lundi matin : donc un ménage par trimestre par famille)
- Une journée collective d'aménagement du lieu / grand ménage de fond avant chaque période de vacances
- Organisation de 2 fêtes par an (tenue de stands type « kermesse », confection de repas/gâteaux, aménagement du lieu...)
- Temps périscolaire de 17h à 18h, à faire en roulement des familles, en fonction des besoins.
- Une réunion par trimestre sur le fonctionnement de la vie de l'école.

Les pédagogues

1) Rôle pédagogique

- La jardinière accompagne le petit enfant et encourage ses talents et facultés sur la base de la pédagogie Steiner
- Elle s'engage à mettre en application le projet éducatif et pédagogique de l'Arrosoir. Elle est dans une dynamique de l'alimenter et de le faire évoluer en équipe.
- Elle est responsable des enfants durant tout le temps d'accueil
- Elle s'implique dans des temps de préparation quotidiens, elle est disponible aux parents pour échanger et propose des rendez-vous avec eux si nécessaire
- Elle travaille en concertation permanente avec sa collègue

2) Formation continue

- Chaque pédagogue responsable du groupe est formée ou en cours de formation à la pédagogie Steiner-Waldorf
- Elle suit des stages, ateliers, conférences et s'inscrit dans une dynamique de formation continue pour cultiver son propre travail intérieur, pour soigner et enrichir sa collaboration avec ses collègues et pour le bien-être des enfants
- Elle cherche l'échange avec d'autres structures de la région ou ailleurs et participe ainsi à la mise en réseau des structures alternatives pour la petite enfance sur le territoire

3) Relations extérieures et avec les parents

- L'éducatrice organise des réunions d'information pour les parents intéressés, elle soutient les parents dans la promotion de l'école et l'organisation de journées portes-ouvertes
- Elle propose des entretiens avec les parents, réunions des parents, visites à la maison, pour familiariser les parents avec la pédagogie Steiner-Waldorf ou pour découvrir l'environnement de l'enfant
- Elle travaille en collaboration étroite avec les parents pour préparer les fêtes
- Avant l'accueil d'un nouvel enfant elle invite les parents à un rendez-vous pédagogique

4) Cogestion

- Les pédagogues font partie du conseil de co-présidents de l'association, elles constituent le conseil pédagogique
- Elles accompagnent les parents et autres membres des commissions si besoin sur des thèmes spécifiques ; elles participent à la coordination du travail des commissions
- Elles participent à la gestion de l'école, à l'accueil de nouveaux enfants ou de nouveaux collègues et/ou stagiaires

Les horaires et le calendrier

- Accueil de 9h à 9h30
- Départ entre 16h30 et 17h
- Périscolaire possible entre 17h et 18h (en cours d'organisation)
- Vacances identiques à celles de la zone A + possibilité d'ajouter une semaine de vacances en juin et d'allonger le temps d'école jusqu'à mi-juillet.

Joindre à votre dossier d'inscription :

- 12 chèques (ordre L'ARROSOIR), encaissés entre le 5 et 10 de chaque mois
- 1 chèque de 20 € pour adhésion, à l'ordre de l'ARROSOIR
- Pour un nouvel inscrit, 1 chèque de 130 € à l'ordre de l'ARROSOIR
- Votre dernier avis d'imposition